



## PREFET DE L'HERAULT

*Préfecture de l'Hérault*  
*Sous-préfecture de Béziers*

Béziers, le 19 2 NOV. 2018

BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES  
Affaire suivie par : Catherine Fernandez  
☎ 04.67.36.70.87  
✉ 04.67.36.70.94  
📧 : [catherine.fernandez@herault.gouv.fr](mailto:catherine.fernandez@herault.gouv.fr)

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

**OBJET** : Commission de Suivi de Site – Unité de Valorisation Organique du Biterrois (VALORBI)

**LIEU** : Sous-préfecture de Béziers

**DATE** : Mardi 3 juillet 2018 à 14h00

**PARTICIPANTS** : Liste ci-jointe

**PRESIDENT** : Monsieur le Sous-Préfet de Béziers

**DESTINATAIRES** : Les membres de la commission

**PIÈCE JOINTE** :  
- Feuille de présence

Monsieur le sous préfet accueille les membres de la commission et ouvre la séance.  
Il invite les représentants de la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée (CABM) à prendre la parole.

Monsieur Donnadiou (CABM) présente le bilan d'exploitation du site à l'aide du diaporama joint en annexe.

- Au cours de l'année 2017, un certain nombre d'investissements ont été réalisés afin d'optimiser le tri et augmenter la capacité du site suite à la dissolution du SITOM du littoral :
  - Construction d'un hall de stockage car les installations ne permettaient pas de stocker plus d'une journée d'ordures ménagères (OM).
  - Mise en place de 2 tris optiques supplémentaires
  - Création d'une chaîne de fermentescible
  - Construction d'une ligne d'affinage de la matière organique en fin de fermentation
  - Création d'un atelier de compostage
- Depuis octobre 2017 la capacité est passée à 62 000 t/an.

Les travaux qui ont duré 12 mois ont occasionné des perturbations dans le fonctionnement de l'entreprise : Celle-ci a été arrêtée pendant 15 jours en juin 2017 et il a fallu exporter une partie des OM sur un site situé à Narbonne (Ets Rambert), ce qui explique le rendement assez bas du premier semestre 2018, les apports ne pouvant pas être stockés sur le site.

- La nouvelle configuration de Valorbi avec un ensemble de 4 tris optiques devrait permettre une meilleure valorisation des apports OM afin de les détourner de l'enfouissement. Les objectifs sont identiques à 2017 c'est-à-dire 40% de refus (contre 70% actuellement) – objectifs qui devraient être atteints quand toutes les filières de valorisation seront correctement réglées.

L'acier, l'aluminium, les PET et PEHD, les papiers et cartons sont triés pour recyclage, certains repreneurs prennent des mélanges PET/PEHD/carton.

La démarche de valorisation demande une adaptation perpétuelle du matériel et des processus : ainsi, la diminution de la taille des canettes de boisson a perturbé la recherche d'aluminium, le tri granulométrique laissant passer les nouvelles canettes plus petites. Le tri balistique qui sépare les déchets en fonction de leur densité devrait être supprimé au profit du tri optique.

- Les déchets verts sont transformés en compost : le choix a été fait de faire du compost à faible granulométrie pour lequel il y a une forte demande ; cela génère plus de refus mais la qualité du compost correspond aux attentes des utilisateurs, particuliers et entreprises, vignerons et maraîchers ; le rendement est stable au 2ème semestre 2018 par rapport à l'année 2017. Le prix de vente de 31€ la tonne est dégressif selon le volume, 410 tonnes ont été commercialisées.

- Le personnel du SITOM du Littoral a été repris par le site de Valorbi : il y a donc une augmentation notable du personnel qui passe de 20,5 à 26,5.

## Perspectives d'évolution

- **Travaux** :

Actuellement les bâtiments de tri et de fermentation sont équipés de toitures photovoltaïques : la construction d'une ombrière photovoltaïque pour le garage des BOM est actuellement en cours. 30% de la production énergétique sera consommée pour les besoins du site, le reste sera commercialisé.

- **Projets à l'étude**

- La production de combustible solide de récupération (CSR)

Cette activité sera mise en place en partenariat avec les industriels et les organismes publics (UE, Région Occitanie) pour le financement et le soutien technique.

L'objectif est de trier et de conditionner « un combustible solide de récupération à haut pouvoir calorifique inférieur » utilisable par les entreprises qui devront, de leur côté, mettre en place une chaufferie adaptée. La production d'un CSR adapté aux besoins des entreprises imposera aux gestionnaires du site de procéder à un ajustement des refus par balles.

Parmi les refus du site (matière organique, déchets verts, emballages, plastiques non valorisables ....), environ 20 000 T peuvent être transformés pour faire un CSR conforme à la réglementation. Ces refus seront conditionnés en balles pour faciliter le stockage, la manutention et le transport et seront traités dans des unités dédiées.

Pour installer les ateliers de préparation du combustible, la CABM a plusieurs options

- utiliser les bâtiments vides du SITOM,
- directement sur le site des industriels mais cette option n'est actuellement pas privilégiée,
- des locaux actuellement loués par la société MEDITRI dont le bail expire en 2021 pourraient être repris par la CABM afin d'y installer les ateliers de traitement des refus à haut PCI ce qui apparaît comme la meilleure option (distance réduite – économie de frais de transport).

Afin de privilégier les filières de valorisation en circuit court, la CABM est à la recherche d'entreprises de proximité qui pourraient utiliser cette source d'énergie après épuration ou traitement complémentaire.

Actuellement, la cimenterie Lafarge se dit intéressée par ce type de combustible. Leurs besoins en CSR ont été évalués à environ 60 000 t/an pour l'utilisation en début de cycle (cuisson) et en fin de cycle (phase de pulvérisation).

Des essais seront réalisés de septembre à décembre 2018 ; s'ils sont concluants, un accord de partenariat sera signé.

- La filière Bio-déchets

L'objectif est d'anticiper la loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte) qui prévoit une collecte séparée des déchets organiques (bio-déchets) en 2025. La CABM prend les devants puisqu'elle mettra celle-ci en œuvre dès 2022 par une collecte en porte à porte ou en proposant des équipements de proximité.

Une fois triés à la source les bio-déchets peuvent être pleinement valorisés, notamment via le compostage pour permettre un retour au sol de la matière organique ; de plus, la collecte séparée des déchets alimentaires a l'intérêt d'augmenter les performances de tri des autres flux de déchets. C'est dans ce but que la CABM élargira dans un même temps les consignes de tri des emballages ménagers.

Pour mettre en œuvre cette évolution, le site du SITOM du littoral sera spécialisé dans le traitement des bio-déchets (biomasse), les OM restant sur le site de Valorbi.

- Projet de déchetterie – ressourcerie

Ce projet est à l'étude depuis 2 ans et demi et va arriver à échéance en automne. (Il a pris du retard pour des raisons fonctionnelles, en l'occurrence, le départ du responsable de projet). Mais ce retard a permis d'affiner les possibilités de gisement. Il devrait voir le jour dans le courant du dernier trimestre 2018.

Parmi les 33 000 T d'objets réceptionnés en déchetterie sur le «Grand Biterrois», 500 T sont ré-employables. Ce projet permettrait de réduire la part d'enfouissement grâce au réemploi, à la transformation et au recyclage des déchets tout en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

Concernant le projet d'implantation, des terrains sont actuellement en cours d'acquisition au nord du site de Mercorent pour héberger la déchetterie-ressourcerie.

Concernant les modalités pratiques, des containers maritimes seront installés sur le site du Capiscol et à Sauvian pour que les habitants puissent y déposer leurs objets (décharges de proximité). Ce système de collecte sera géré en partenariat avec la collectivité Emmaüs.

S'agissant de la dimension sociale, cette activité permettrait à certains agents de la communauté d'agglomération qui ne peuvent plus exécuter les tâches pénibles de trouver une activité plus adaptée à leur état de santé.

Suite à cette présentation, M. le Sous-préfet remercie monsieur Donnadiou, passe la parole aux représentants des associations de protection de l'environnement et les invite à poser leurs questions.

M. CLAVIJO se réfère au rapport d'exploitation en ce qui concerne le compostage de la part fermentescible des ordures ménagères :

« Sachant que dans les tunnels où la matière organique fermente, 2 techniques permettent le renouvellement de l'air : l'insufflation et l'aspiration : pourquoi avoir choisi l'insufflation plutôt que l'aération ? »

M. DONNADIEU explique que lors du traitement par insufflation, les matières ne doivent pas être trop tassées et elles doivent être homogènes d'un point de vue granulométrique ; de plus, l'installation est plus complexe, le débit d'air doit être plus élevé afin de permettre à la fois d'insuffler l'air mais aussi de le récupérer pour le traiter ;

Le système mis en place à VALORBI permet de traiter des matières hétérogènes d'un point de vue granulométrique. Et grâce au système d'aspiration, l'air qui circule à travers les andains accélère le processus de dégradation biologique et est prélevé et traité immédiatement ce qui évite l'émission d'odeurs pendant la phase la plus malodorante.

Ce système est économique d'un point de vue énergétique et prend moins de place.

M. PUJOL précise qu'il a été fait le choix de ne pas utiliser de produits chimiques ;

M. CLAVIJO – « L'air vicié est aspiré dans les tunnels de fermentation et traité par bio filtre. » En quoi consiste le traitement ?

M. DONNADIEU explique que l'air vicié est lavé et refroidi ; il circule sur un caillebotis grâce à un système de ventilation forcée à travers des matières végétales broyées et calibrées à partir des refus.

M. CLAVIJO souligne que le bio filtre est du compost riche en bactéries qui assurent le traitement biologique des substances polluantes et demande si les bactéries sont efficaces sur un temps de passage aussi court.

M. DONNADIEU déclare qu'en effet, c'est un système qui a fait ses preuves.

M. CLAVIJO demande si le compost en provenance des OM est commercialisé.

M. PUJOL lui répond que non. La quantité d'inertes est trop importante ; le process est actuellement en cours de réglage ; il faut encore faire des modifications pour récupérer les bouteilles et éviter qu'il y ait trop de verre mélangé à la partie fermentescible.

M. CLAVIJO s'interroge sur la part commercialisable de ce compost.

M. DONNADIEU répond que lors du criblage, des parties de film plastique se répandent. Le produit ne correspond pas aux normes de compost car les critères « verre » et « plastique » dépassent les valeurs limites. Le nouvel atelier de criblage devrait permettre d'évacuer les inertes grâce à un sur-tri balistique, éventuellement le passage sur une table vibrante complémentaire pour évacuer les fragments de matière non biodégradable. Les réglages de la partie affinage sont en cours pour pallier à ce problème.

M. CLAVIJO regrette que, malgré sa sophistication, VALORBI soit toujours incapable de produire du bon compost. La collecte organique séparée est donc une priorité. Il déplore la fermeture du SITOM du littoral qui était une structure qui fonctionnait plutôt bien, les techniques artisanales de tri étant plus efficaces que les techniques industrielles.

M. DONNADIEU souligne que la seule différence entre les installations du SITOM et de VALORBI est l'utilisation du tri optique au lieu du tri manuel. En 1995, le tri manuel était encore possible, cela ne l'est plus en 2018.

M. CLAVIJO ajoute qu'il y a pourtant encore du tri manuel sur le site de VALORBI.

M. DONNADIEU précise que le tri manuel est réservé au sur-tri des plastiques ; il serait impensable de faire travailler des hommes au tri des ordures ménagères en 2018.

De plus, d'un point de vue économique, en ce qui concerne le prétraitement, le coût d'exploitation à la tonne est plus élevé sur le SITOM (114 €/T) que sur le site de VALORBI (64 €/T).

Il ajoute que les installations du SITOM et de VALORBI sont complémentaires.

En effet, le hall de réception des déchets du SITOM sert de hall de transfert : les déchets récoltés sont évacués par benne sur VALORBI et il est prévu d'aménager les plateformes du SITOM pour le compostage des déchets verts, broyage, retournage, criblage.

Une partie du bâtiment a vocation à devenir un atelier bois : réception / séchage / broyage, il est aussi envisagé de créer un atelier de combustible solide de récupération.

Enfin, il indique qu'il pourra être créé une zone de démantèlement de mobil home, en lien avec la ressourcerie à des fins de reconstruction et de valorisation.

M. CLAVIJO souligne que le site du SITOM du Littoral sera opérationnel jusqu'en 2021 pour le compostage des déchets, la déchetterie et la décharge et demande quel est le montant des dépenses investissements engagées sur le site de VALORBI.

M. DONNADIEU lui répond que le montant des investissements s'élève à 10 millions d'euros.

M. CLAVIJO demande quels sont les débouchés en ce qui concerne le CSR.

M. DONNADIEU indique que la démarche de la CABM consiste à produire un combustible de qualité. Cela nécessite un tri dans des installations de prétraitement. En effet, pour être commercialisés, les produits doivent avoir des caractéristiques précises qui sont fonction de la nature et de la qualité des déchets utilisés.

La CABM a étudié la qualité des refus en fonction des saisons. Il s'avère après étude que seuls deux flux ont les caractéristiques matières pour être récupérés en vue d'être transformés en CSR.

M. CLAVIJO demande quels sont les matériaux récupérés pour le CSR, plastiques, cartons emballages ...

M. PUJOL - Le textile, papier, bois, plastique..

M. CLAVIJO demande des précisions concernant les différents types de déchet plastique.

M. DONNADIEU réplique que les plastiques sont récupérés à 95 % dans le cadre de la valorisation matière au niveau du tri. Les plastiques qui entrent dans la composition du CSR sont les plastiques non valorisables.

M. CLAVIJO souhaite savoir si le CSR est conditionné en balles.

M. DONNADIEU répond que le site produit des refus à haut pouvoir calorifique pour faire du CSR qui sont conditionnés en balles pour faciliter le stockage et le transport. Mais ces refus doivent encore être traités afin de faire du CSR.

En l'absence d'autres questions, monsieur le Sous-préfet remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Le sous-préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. POUGET', written in a cursive style.

Christian POUGET

CSS VALORBI  
Mardi 3 juillet 2018

CSS VALORBI Mardi 3 juillet 2018	
NOM	INTITULE
	STATUT
	Collège Administration de l'Etat
Christian Pouget	Sous préfecture de Béziers Sous préfet de Béziers
Martine Pasquet	Sous préfecture de Béziers Chef de bureau des collectivités et actions territoriales
Samuel Duthoit	Sous préfecture de Béziers Adjoint au chef de bureau des collectivités et actions territoriales
Catherine Fernandez	Sous préfecture de Béziers Adjoint administratif en charge de l'intercommunalité et de l'environnement
Christophe Reynaud	DREAL Chef de subdivision
Bruno-Lionel Chenault	SDIS Chef de service prévisions/opérations Groupe territorial Ouest
	Collège collectivités territoriales concernées
Inda Oumalek	Ville de Béziers Conseillère municipale
	Collège Associations de protection de l'environnement
Robert Clavijo	MNLE Président
	Collège Exploitants d'installations classées
Jean-Claude Renau	CABM Maire de Lignan sur Orb
Philippe Donnadieu	CABM Directeur de la Transition Energétique
Thierry Pujol	CABM Chef de service traitement des déchets